

uniqués

Cascade de Salles-la-Source : Et maintenant un terrain fantôme !

Sous ce titre « Ranimons la cascade ! » communique :

« Chapeau l'illusionniste ! Jean-Gérard Guibert, le patron de la microcentrale hydroélectrique de Salles-la-Source n'en finit décidément pas de nous étonner par ses talents d'illusionniste ! Il avait déjà inventé la conduite forcée apparente-invisible (celle-là même que le tribunal de Rodez vient de lui ordonner d'enlever). Il avait conçu pour la concertation locale, la table ronde qui n'a jamais eu lieu. Il s'arroge des droits d'eau fictifs. On n'en finirait pas de recenser les arguties du même tonneau par lesquelles il justifie son saccage du site de Salles-la-Source.

Mais dans l'édition *Centre Presse* d'hier, le talentueux prestidigitateur qu'il est se surpasse vraiment : il s'octroie ni plus ni moins qu'un terrain fantôme ! Il sort de son chapeau, tel un lapin, une parcelle virtuelle où il se fait fort de déplacer les 150 mètres de tronçon de conduite forcée que des riverains, récemment donc confor-

tés dans leur bon droit par la justice ne tolèrent plus chez eux. Un simple coup d'œil sur le cadastre suffit à vérifier l'ineptie de son affirmation. Elle équivaut déjà, de sa part, à un aveu explicite : il sait qu'il n'a aucune chance de faire annuler en appel la décision des juges ruthénois.

C'est surtout, et c'est là que son numéro d'illusionniste ne nous amuse plus du tout, un gros mensonge de plus, une de ses manipulations dans lesquelles il est expert. Les quelques chefs des services administratifs qui persistent à lui tenir la main comprendront-ils enfin les risques qu'ils prennent à être ses comparses ».

Le propriétaire du terrain visé, M. Claude Fabre, tient pour sa part à préciser dans nos colonnes que « la morphologie du site laisse penser qu'il s'agit des parcelles encadrées BH 192, 193, et 196, qui font partie de la propriété de M. et M^{me} Fabre qui sont très surpris de cette affirmation et demandent rectification ».